



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article810>

# Action contre les Livrets de compétences

- En lutte -

Date de mise en ligne : samedi 15 janvier 2011

## Description :

Une action collective enseignants-parents au collège Willy Roms de Champigny-sur-Marne (Val de Marne), informations envoyées par N. Qismane.



L'École Émancipée

Une rencontre à l'initiative de la FCPE et des enseignants du collège Willy Ronis aura lieu **jeudi 20 janvier 2011 à 20h**, dans la salle des mariages de la Mairie de Champigny-sur-Marne.

Une lettre de la FCPE du collège contre le LPC a été distribuée : [LIRE ICI LA LETTRE](#).

La principale s'est d'abord opposée à la distribution de ce courrier au sein de l'établissement, puis elle a finalement cédé face aux menaces d'un recours à l'IA et au tribunal administratif.

D'un point de vue national, les autres organisations syndicales, comme les parents d'élèves, s'emparent enfin du sujet comme en témoigne le **diaporama conçu par le collectif de résistance à Base élèves** en décembre dernier ( voir ci-dessous) : Â« Diaporama qui énonce une partie des finalités du Livret Personnel de Compétences (LPC) et les risques qui en découlent Â».

Enfin, l'équipe de Lettres du collège Willy Ronis a reçu la visite d'une IA-IPR juste avant les vacances. L'ordre du jour était le suivant :

" Quels sont les enjeux du travail par compétences ? " " Quels sont les changements pédagogiques ? " " Comment mettre en place la validation du livret pour cette année ? " " Comment construire une pédagogie d'équipe à moyen terme ?

L'issue de l'entrevue a été encourageante puisque l'IPR a dit, plus ou moins à mots couverts, durant notre échange que :

- ▶ la priorité était le programme et non le socle,
- ▶ le travail par compétences doit être développé dans nos pratiques, mais qu'elle concevait nos doutes sur l'évaluation par le LPC,
- ▶ la validation du LPC est obligatoire parce que c'est la loi, mais qu'en tant que citoyen, à partir du moment où l'on prenait ses responsabilités, notre position de refus est défendable.

Bref, aucune pression de notre IPR, alors que nous lui avons clairement dit que nous ne renseignerons pas le LPC.